

Département du Jura
Arrondissement de DOLE
COMMUNE DE SAINT-THIEBAUD
Canton d'Arbois

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le

ID : 039-213904956-20260907-2026_23-DE



Nbre de membres en
exercice : 7

Nbre de membres
présents : 7

Nbre de suffrages
exprimés : 7

Pour : 7
Contre :
Abstentions :

Le 7 septembre 2026
Séance à 20 heures 40 en Mairie de Saint-Thiébaud
BUDGET COMMUNAL

Date de convocation : 2 septembre 2026

Etaient Présents : MM. GUINCHARD Jean-Marc, JUGE Guilhem,
CZECH Nathalie, BELLE Mélanie, ERED Jérémy, CETRE VEILLARD
Gwladys, SOULIER Philippe, CETRE VEILLARD Gwladys.

Était excusé :

Secrétaire de Séance : Nathalie CZECH

2026-23

Objet : SUBVENTIONS SOLIDARITÉ COMMUNES SINISTRÉES GIRONDE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint-Thiébaud tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de SAINT-THIÉBAUD contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 200€ à la Protection civile,
- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

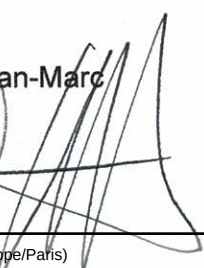
Coordonnées bancaires
La Protection Civile :

IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A

Titulaire : FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 Pantin

Pour copie conforme et certification,

Le Maire
GUINCHARD Jean-Marc



Secrétaire de séance
Nathalie CZECH

